



David Luyet
Conseiller communal

Qu'il fait bon vivre à Savièse!

Ce constat s'est vérifié mieux que jamais en ce début d'année un peu... chaotique.

Il est plus aisé - c'est évident! - de supporter

quelques mois de confinement avec vue sur la Dent blanche qu'au cinquième étage d'un locatif surchauffé à Milan. Mais il n'y a pas que ça. Nous sommes certes gâtés par la nature, mais la première force de Savièse est humaine.

Le Conseil communal a décidé d'intervenir rapidement et raisonnablement pour la protection des habitants, preuve qu'il est (au moins) aussi efficace que l'OFSP à Berne.

Cela n'a pas empêché que des familles soient touchées par le

décès d'un proche, et je m'associe avec mes collègues pour leur adresser nos sincères condoléances.

Mais la vie reprend ses droits, elle continue et nous devons suivre.

Les beautés sauvages de la vallée du Sanetsch font la joie de toujours plus de cyclistes et de randonneurs. Pensons à préserver ce site magnifique pour le transmettre à nos enfants.

La place du Binii est victime de son succès, il a fallu s'organiser pour ne pas être dépassé par la ruée des camping-cars venus de toutes les régions d'Europe.

Dès sa réouverture, la nouvelle zone de Oure fut envahie de jeunes sportifs. Elle a soulagé un peu les parents qui ont compris que s'improviser nounou et prof à la fois n'était pas si facile.

Personnellement, ce qui m'a manqué le plus durant ce début d'année «confiné», c'est l'effervescence sociale de notre belle commune, les apéros, les discussions franches, le petit café du matin pour lire les nouvelles, et toutes ces choses qui font le sel de la vie.

Néanmoins, pendant tout ce temps, on a toujours pu compter sur notre curé pour attirer sur notre paroisse les bénédictions divines.

Avec le bon de 50 fr. d'aide au commerces saviésans et aux citoyens, l'économie locale redevient dynamique. Avec moins de 1000 fr. de dette par habitant, tous les investissements réalisés et ceux prévus, Savièse est une commune qui ne s'endort pas sur ses lauriers.

Voilà quelques raisons, parmi bien d'autres, pour lesquelles il fait si bon vivre à Savièse. Mon souhait pour le futur est de conserver cet esprit le plus longtemps possible!

Bonne lecture.



2 RCCZ - Abandon du projet

3 Retrait des PAD

4 Comptes 2019 de la Municipalité

7 Comptes 2019 de la Bourgeoisie

9 Savièse 2030

10 Police municipale / Places de jeux

11 Promotion économique

12 Pose des compteurs d'eau

RCCZ – Abandon du projet de 2018



Sylvain
Dumoulin
Président

Lors de l'assemblée primaire du 11 juin 2018, un nouveau règlement des constructions et des zones (RCCZ) était approuvé par la population.

Pour rappel, cette nouvelle mouture avait pour but :

- d'actualiser le règlement afin de répondre aux exigences modernes de construction,
- de faciliter la tâche de notre bureau technique ainsi que celle de la commission communale, lors de demandes d'autorisation de construire,
- de rendre compatible le règlement avec la nouvelle loi cantonale sur les constructions, entrée en vigueur au 1er janvier 2018,
- d'abroger la directive dite «des constructions en terrasses».

Le projet de règlement avait

été soumis préalablement à quelques services de l'Etat du Valais qui avaient formulés des remarques ayant débouché sur des corrections. Dans l'interalle, la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire est entrée en vigueur et le Conseil d'Etat a annoncé qu'à compter de cette date, plus aucune modification partielle de règlement ou plan de zones ne serait acceptée à moins de présenter un caractère d'urgence. À la suite de l'acceptation par l'assemblée primaire, le règlement a été transmis au Service des affaires intérieures et communales (SAIC) du Canton du Valais en vue de son homologation par le conseil d'Etat. Le SAIC a ensuite consulté formellement l'ensemble des services. Après plusieurs mois d'attente et plusieurs rappels de la part de la Commune, une première synthèse des préavis des services est parvenue à l'administration, mettant en avant que :

- la définition des hauteurs n'est, au sens des juristes, pas tout à fait conforme à la loi et à ses définitions,

- les propositions de modifications ont un impact sur le plan de zones et ne peuvent être acceptées que dans le cadre de la révision globale du PAZ et du RCCZ et non lors d'une révision partielle,

- le règlement ne correspond pas au règlement type que le canton souhaite mettre en place et recommandés aux différentes communes,

- les seuls éléments de la révision qui peuvent être acceptés sont ceux en lien avec la nouvelle loi cantonale ou les besoins avérés de la commune pour donner suite à de mauvaises expériences.

Malgré plusieurs séances et discussions avec des représentants du chef de département et les chefs de service concernés, il n'aurait été possible d'homologuer que les éléments en lien avec le dernier point ci-dessus,

à savoir les règles matérielles. Cela n'aurait finalement pas rempli les objectifs fixés dans le cadre de la révision de ce règlement.

Il est ressorti des échanges avec le canton que les modifications proposées ne devaient avoir aucune influence sur le plan d'affectation des zones puisque la Commune procède en parallèle à la révision globale de ses instruments d'aménagement du territoire (plus de révision partielle, mais une révision globale).

Le conseil communal a donc décidé de proposer à l'assemblée primaire, de retirer ce projet de règlement et d'attendre le RCCZ lié à la révision globale du plan de zones qui devrait être présenté à la population pour la fin de l'année 2021.

Une bonne partie du travail effectué dans le cadre de la révision partielle de 2018 peut être récupérée et intégrée au futur RCCZ 2021, tout n'est donc pas perdu.

Directive pour les constructions en zone sensible

En abandonnant la révision partielle du RCCZ de 2018, il était nécessaire de trouver une solution pour corriger les différents points faibles de la directive sur les bâtiments terrasses décidée par le Conseil communal en juin 2013.

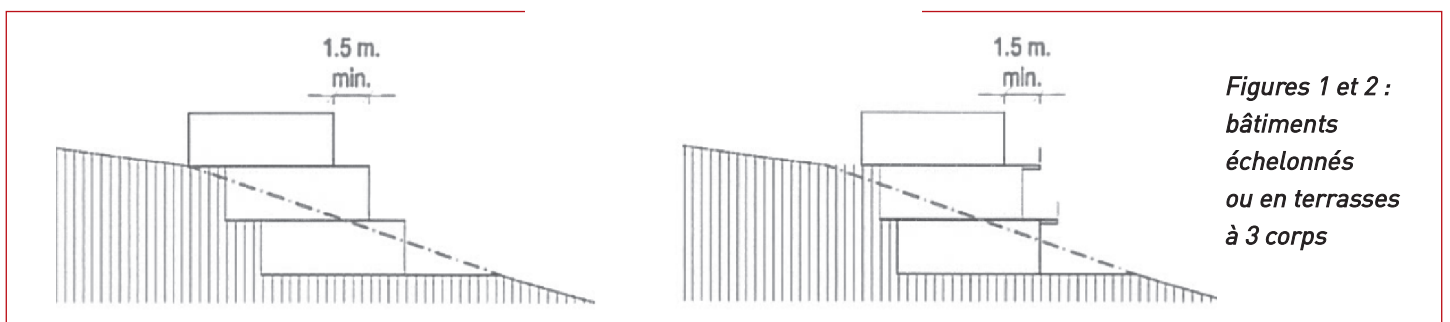
Pour ce faire le 1^{er} juillet 2020, le Conseil communal a validé une nouvelle directive qui est plus simple et plus claire par rapport à celle de 2013, tout cela en collaboration avec le bureau AZUR Roux & Rudaz sàrl qui travaille sur l'avant-projet de révision du plan de zones. Cette nouvelle directive, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020, annule et remplace tout simplement celle de 2013.

Cette nouvelle directive précise l'application de l'article 80 (régissant la qualité architecturale, urbanistique et paysagère) du règlement communal de constructions et des zones (RCCZ) actuellement en vigueur.

Elle définit tout d'abord la notion de bâtiments échelonnés ou en terrasses comme présentant un décrochement en profondeur de plus de 1.5 m., calculé de façade à façade ou de tête de dalle à façade en cas de balcon en porte-à-faux. Ils sont considérés comme des

bâtiments à corps. Le schéma ci-dessous illustre cette définition. La directive précise que dans les zones résidentielles R30 et R20, les bâtiments à plus de 3 corps sont interdits. Elle précise aussi divers éléments en lien avec des dispositions architecturales pour des longueurs de façade supérieures à 17m (décrochement perpendiculaire à la façade de 2 m., végétalisation des balcons, différenciation des ouvertures). Les hauteurs applicables sont celles définies dans le règlement de construction actuellement en vigueur. Dans la zone des villages, les bâtiments à plus de 2 corps sont interdits. Les hauteurs applicables sont pour cette zone aussi celles définies dans le règlement de construction actuellement en vigueur.

Finalement dans la zone d'extension des villages E50, pour tout projet de bâtiment de plus de 3 corps, une demande préalable (préavis) de principe doit être soumise au Conseil municipal avant toute demande d'autorisation de construire. Les nouveaux bâtiments devront s'intégrer, par leur volume et architecture, au patrimoine bâti avoisinant.



Figures 1 et 2 :
bâtiments
échelonnés
ou en terrasses
à 3 corps

Retrait des PAD de Zanfleuron et de Redin



Sylvain
Dumoulin
Président

Il y a quelques années déjà, certains plans d'aménagement détaillés et modifications partielles du plan de zones concernant des secteurs particuliers de la commune ont été soumis pour approbation à l'assemblée primaire. Il s'est avéré par la suite que l'homologation

de ces documents n'était pas possible pour diverses raisons. Ayant été validés par l'assemblée primaire, il revient à cette dernière la décision d'abandonner ces projets et de les retirer.

PAD de Tsanfleuron

Ce PAD concerne les règles pour les aménagements et les activités possibles sur le glacier de Tsanfleuron. Il était nécessaire, car le plan de zone relatif à la partie du glacier n'a pas été homologué dans les années 90 comme pour le reste du territoire de la commune. Le PAD et la modification partielle du PAZ ont été validés en 2012 par l'assemblée primaire et sont malencontreusement restés plusieurs années dans un tiroir. Ce n'est qu'au début des travaux de révision du plan d'aménagement de zones que l'administration a constaté qu'il n'était pas homologué. Le Conseil communal a donc décidé de transmettre en février 2019 les documents, soit près de sept ans plus tard au SAIC du Canton du Valais pour homologation. Après consultation des dif-



Zanfleuron

Lindaphoto

férents services et avoir obtenu la synthèse de leurs prises de position, il apparaît que les changements législatifs, intervenus depuis 2012, rendent quasiment impossible l'homologation du PAD tel quel, sans devoir passer par une importante mise à jour et une nouvelle validation par l'assemblée primaire. Le Conseil communal a donc

renoncé à faire homologuer ce PAD du glacier de Tsanfleuron et propose à l'assemblée primaire de le retirer. La zone du glacier sera traitée et intégrée à la révision globale du plan de zones qui est actuellement en cours.

PAD de Redin

Une fois la première étape de la zone artisanale de Redin terminée, il a été imaginé une extension de celle-ci vers l'est ainsi que la création d'une liaison avec la route cantonale au niveau de la route des Colantzes. Ce projet a été soumis à l'assemblée primaire du 15 novembre 2008, assemblée qui l'a accepté, et a ensuite été transmis pour homologation en avril 2009. S'en est rapidement suivi un retour du service administratif et juridique du Canton du Valais qui mettait en avant que la clause du besoin, pour l'extension de la zone d'activité, ne fût pas justifiée à cette époque et que surtout, il y avait un conflit avec les surfaces d'assolement ou surfaces agricoles protégées. Le SAIC bloquait ainsi le dossier, tout en demandant toute une série de compléments au dossier, comme la compensation des surfaces d'assolement et la démonstration de la clause du besoin. La commune n'a dès lors plus eu la volonté de développer le projet et n'a pas donné de suite à la demande. Formellement aujourd'hui près de douze ans après, il revient à l'assemblée primaire de retirer ce dossier qui est toujours ouvert au canton mais qui n'a, pour ainsi dire, aucune chance d'être homologué.



Zone de Redin



Vincent
Reynard
vice-président

Comptes 2019 de la Municipalité

A l'identique de 2018, l'exercice comptable 2019 de la Municipalité de Savièse se termine en présentant une très bonne situation. Bien que les valeurs budgétées, tant pour les charges financières que pour les revenus financiers, aient été dépassées, la situation peut bien être qualifiée de bonne. Le solde du compte de fonctionnement présente un excédent de revenus de CHF 488'074, considération faite d'amortissements complémentaires de CHF 525'095.

Les investissements réalisés sont globalement conformes aux valeurs budgétées.

En considérant les comptes de fonctionnement et d'investisse-

ment, l'exercice 2019 présente toutefois une insuffisance de financement de CHF 4'186'026. Alors que la marge d'autofinancement (différence entre les revenus et les charges financières) est très bonne pour 2019 avec une valeur de CHF 5'665'293 (le budget prévoyait une valeur de CHF 4'777'060), celle-ci ne suffit toutefois pas à financer les investissements nets. La différence est donc couverte par les liquidités de la municipalité et par un recours à l'emprunt. Le détail et comparatif des comptes 2019 avec les comptes 2018 et le budget 2019 sont donnés dans le tableau suivant présentant le compte administratif.

Compte administratif



Aperçu du compte administratif		Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	28'040'997.20	27'484'530.00	29'256'866.89
Revenus financiers	+ CHF	34'751'072.56	32'261'590.00	34'922'160.64
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	6'710'075.36	4'777'060.00	5'665'293.75
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	6'710'075.36	4'777'060.00	5'665'293.75
Amortissements ordinaires	- CHF	4'297'560.53	4'954'399.00	4'652'124.65
Amortissements complémentaires	- CHF	1'920'992.00	66'600.00	525'095.00
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	243'939.00	-
Excédent de revenus	= CHF	491'522.83	-	488'074.10
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	9'613'155.23	10'346'000.00	10'609'071.50
Recettes	- CHF	833'692.70	383'000.00	757'750.85
Investissements nets	= CHF	8'779'462.53	9'963'000.00	9'851'320.65
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	6'710'075.36	4'777'060.00	5'665'293.75
Investissements nets	- CHF	8'779'462.53	9'963'000.00	9'851'320.65
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	2'069'387.17	5'185'940.00	4'186'026.90
Excédent de financement	= CHF	-	-	-

Compte de fonctionnement



L'aperçu du compte de fonctionnement selon les tâches met en évidence le rôle de chaque dicastère, ce qui permet une bonne appréciation de leur évolution et de leur conduite par le Conseil communal au cours du temps. Par rapport au budget 2019, ce sont les dicastères Trafic, Finances et Impôts qui enregistrent les plus importantes augmentations. Concernant le Trafic, la variation est notamment influencée par la participation communale aux coûts d'entretien des routes cantonales, par des imputations internes et par les amortissements générés pour l'infrastructure de la

Compte de fonctionnement selon les tâches	Compte 2018		Budget 2019		Compte 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	2'974'466.74	139'373.60	2'922'775.00	122'400.00	3'217'783.10	158'508.10
1 Sécurité publique	1'829'140.14	694'919.10	1'988'608.00	601'000.00	2'156'817.32	704'147.40
2 Enseignement et formation	6'032'104.64	423'962.00	6'137'142.00	268'050.00	6'147'556.67	290'191.20
3 Culture, loisirs et culte	5'451'880.01	1'556'559.45	4'512'629.00	1'377'700.00	4'539'540.94	1'766'231.63
4 Santé	561'966.55	-	564'190.00	-	645'236.10	-
5 Prévoyance sociale	5'163'879.10	1'750'602.83	5'227'020.00	1'727'050.00	5'420'295.72	1'871'527.49
6 Trafic	5'114'292.88	1'049'804.30	5'574'130.00	932'000.00	6'002'615.99	1'158'798.90
7 Protection et aménagement de l'environnement, y.c eau, égouts, déchets	4'893'300.87	3'469'945.53	3'702'725.00	2'650'925.00	3'895'087.43	2'856'847.27
8 Economie publique, y.c services industriels	765'712.72	335'267.47	928'620.00	622'100.00	944'960.19	804'274.47
9 Finances et impôts	1'472'806.08	25'330'638.28	947'690.00	23'960'365.00	1'464'193.08	25'311'634.18
Total des charges et des revenus	34'259'549.73	34'751'072.56	32'505'529.00	32'261'590.00	34'434'086.54	34'922'160.64
Excédent de charges		-		243'939.00		-
Excédent de revenus		491'522.83		-		488'074.10

zone de Rédin dans le cadre de la construction du nouveau local des travaux publics. Concernant les Finances et Impôts, la différence s'explique notamment par la constitution de provisions pour les créances fiscales.

Au niveau des revenus, 2019 est à nouveau une très bonne année fiscale avec des valeurs supérieures à près de CHF 1.3 million à celles du budget, lequel demeure établi de manière prudente.

Globalement, et en comparaison

de l'exercice 2018, les valeurs financières de l'exercice 2019 sont très similaires.

Comme mentionné plus haut, l'exercice 2019 se solde par un excédent de revenus de CHF 488'074.

Compte de fonctionnement

L'aperçu du compte de fonctionnement selon les natures permet d'appréhender leur importance relative. Au niveau des charges, en comparaison du budget, ce sont essentiellement les Biens, Services et Marchandises ainsi que les Amortissements qui ont connu les plus fortes augmentations. Dans Les Biens, Services et Marchandises, la différence constatée correspond aux montants de divers mandats octroyés à des bureaux spécialisés ainsi qu'à des prestations effectuées par des tiers dans l'entretien des bâtiments, supérieurs aux prévisions.

Au niveau des revenus, l'accroissement des valeurs provient non seulement des revenus

Compte de fonctionnement selon les natures	Compte 2018		Budget 2019		Compte 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	8'350'892.51		8'881'840.00		8'899'085.10	
31 Biens, services et marchandises	8'468'079.68		7'621'690.00		8'472'815.70	
32 Intérêts passifs	343'437.50		254'600.00		278'123.75	
33 Amortissements	6'538'192.57		5'280'499.00		5'815'602.58	
34 Parts à des contributions sans affectation	298'190.80		322'000.00		319'447.85	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'074'614.27		1'149'300.00		1'124'489.01	
36 Subventions accordées	7'649'725.54		7'636'400.00		7'777'199.72	
37 Subventions redistribuées	1'300.00		2'200.00		2'400.00	
38 Attributions aux financements spéciaux	465.68		-		-	
39 Imputations internes	1'534'651.18		1'357'000.00		1'744'922.83	
40 Impôts		24'032'383.20		22'767'000.00		23'979'143.50
41 Patentes et concessions		545'159.53		568'800.00		547'859.29
42 Revenus des biens		634'415.65		529'865.00		693'732.74
43 Contributions		5'870'162.90		5'529'250.00		6'090'962.06
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		72'467.75		64'400.00		66'144.55
45 Restitutions de collectivités publiques		116'159.80		110'700.00		151'298.30
46 Subventions		1'761'545.13		994'450.00		1'226'365.01
47 Subventions à redistribuer		1'300.00		2'200.00		2'400.00
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		182'827.42		337'925.00		419'332.36
49 Imputations internes		1'534'651.18		1'357'000.00		1'744'922.83
Total des charges et des revenus	34'259'549.73	34'751'072.56	32'505'529.00	32'261'590.00	34'434'086.54	34'922'160.64
Excédent de charges		-		243'939.00		-
Excédent de revenus	491'522.83			-	488'074.10	

fiscaux des citoyennes et citoyens de la Commune, supérieurs aux valeurs budgétées, mais également des différentes contributions perçues, ainsi que

des subventions versées par d'autres entités publiques, toutes supérieures aux montants budgétés.

Compte des investissements

Les investissements bruts et nets effectifs en 2019 sont quasiment conformes à ceux budgétés. Cette situation est heureuse et témoigne de la bonne gestion des projets menés par la Municipalité de Savièse. Les principaux investissements concernent bien

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2018		Budget 2019		Compte 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	40'071.05	-	532'000.00	35'000.00	542'134.21	91'290.00
1 Sécurité publique	15'000.00	-	144'000.00	-	190'930.15	-
2 Enseignement et formation	1'226'963.18	136'000.00	1'000'000.00	120'000.00	862'393.11	269'552.00
3 Culture, loisirs et culte	2'348'439.41	251'097.00	480'000.00	78'000.00	230'513.85	116'484.00
4 Santé	5'907.60	-	10'000.00	-	5'736.85	-
5 Prévoyance sociale	424'161.62	-	40'000.00	-	162'869.30	-
6 Trafic	1'995'407.49	33'506.30	6'822'000.00	-	6'809'282.58	9'800.70
7 Protection et aménagement de l'environnement, y.c eau, égouts, déchets	3'247'185.73	321'880.15	858'000.00	60'000.00	1'213'023.70	233'309.15
8 Economie publique, y.c services industriels	163'512.95	44'059.25	410'000.00	40'000.00	514'182.20	32'580.00
9 Finances et impôts	146'506.20	47'150.00	50'000.00	50'000.00	78'005.55	47'350.00
Total des dépenses et des recettes	9'613'155.23	833'692.70	10'346'000.00	383'000.00	10'609'071.50	757'750.85
Excédent de dépenses		8'779'462.53		9'963'000.00		9'851'320.65
Excédent de recettes		-		-		-

évidemment la construction du parking de St-Germain Centre, la construction du nouveau

local des Travaux Publics, ainsi que la transformation du Centre scolaire de Moréchon.



Bilan



Au niveau du bilan au 31 décembre 2019 et en comparaison de l'exercice précédent, le total du bilan de CHF 59.32 millions est en augmentation de CHF 3.19 millions, la fortune nette de la Commune de Savièse atteint un montant de CHF 30.76 millions, en augmentation de CHF 0.49 million.

Le patrimoine administratif représente CHF 40.72 millions, soit 68.6% de l'actif. Le patrimoine financier atteint CHF 18.57 millions, contre CHF 20.09 millions en 2018. Cette évolution s'explique notamment par une diminution des disponibilités en raison de l'insuffisance de financement mentionnée au compte administratif.

Les engagements courants s'élèvent à CHF 3.83 millions, en diminution de CHF 0,03 million et les dettes à moyen et long termes atteignent un montant de CHF 16.26 millions, contre CHF 13.44 millions en 2018. Cela s'explique aussi par l'insuffisance de financement constatée plus haut.

APERCU DU BILAN		Etat 31.12.2018	Etat 31.12.2019
1 Actif		56'134'685.98	59'318'218.51
Patrimoine financier		20'089'916.94	18'567'336.32
10 Disponibilités		3'976'287.62	1'724'822.48
11 Avoirs		5'861'840.66	6'866'300.01
12 Placements		2'808'854.35	2'812'660.25
13 Actifs transitoires		7'442'934.31	7'163'553.58
Patrimoine administratif		36'042'978.00	40'717'079.00
14 Investissements propres		35'373'970.00	39'697'071.00
15 Prêts et participations permanentes		1.00	232'001.00
16 Subventions d'investissement		669'007.00	788'007.00
17 Autres dépenses activables		-	-
Financements spéciaux		1'791.04	33'803.19
18 Avances aux financements spéciaux		1'791.04	33'803.19
Découvert		-	-
19 Découvert du bilan		-	-
2 Passif		56'134'685.98	59'318'218.51
Engagement		22'775'654.47	25'858'433.11
20 Engagements courants		3'867'431.20	3'832'783.85
21 Dettes à court terme		-	-
22 Dettes à moyen et à long terme		13'441'000.00	16'257'000.00
23 Engagements envers des entités particulières		41'663.90	41'663.90
24 Provisions		1'687'064.60	2'050'999.99
25 Passifs transitoires		3'738'494.77	3'675'985.37
Financements spéciaux		3'091'897.93	2'704'577.72
28 Engagements envers les financements spéciaux		3'091'897.93	2'704'577.72
Fortune		30'267'133.58	30'755'207.68
29 Fortune nette		30'267'133.58	30'755'207.68

Indicateurs

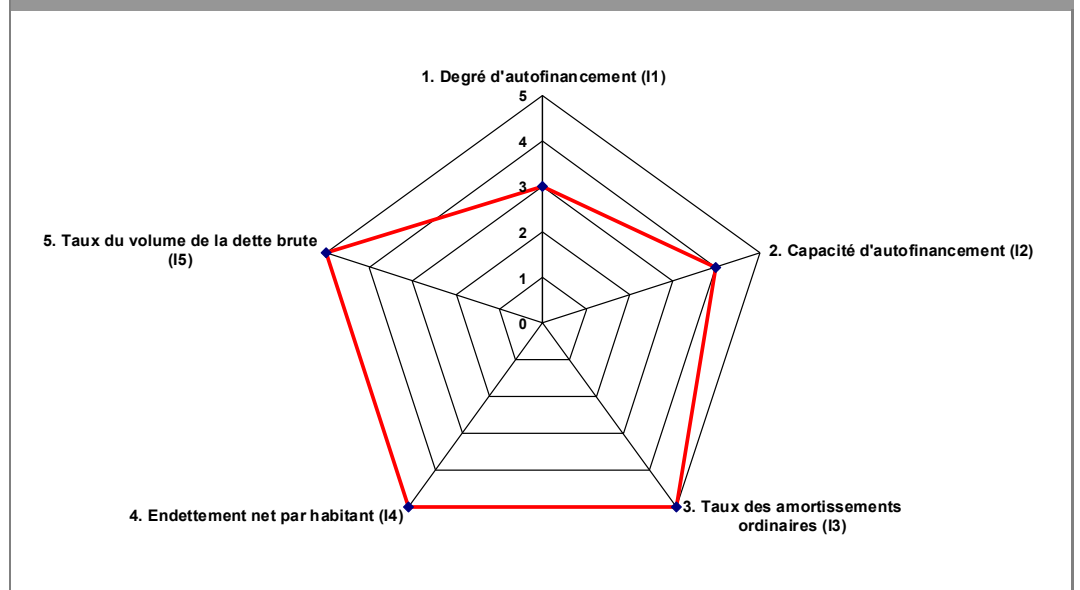


L'Etat du Valais a établi un catalogue d'indicateurs financiers permettant une conduite harmonisée des finances communales. Pour Savièse, sa bonne situation financière permet de présenter les indicateurs suivants :

- Degré d'autofinancement : satisfaisant
- Capacité d'autofinancement : bien
- Taux des amortissements ordinaires : amortissement suffisant
- Endettement net par habitant au 31.12.2019 : faible

Pour ce dernier indicateur, l'endettement net par habitant est considéré comme faible en dessous d'une valeur de CHF 3'000/habitant. Effectivement, ce rapport est de CHF 945/habitant au terme de l'exercice 2019.

Graphique des indicateurs - moyenne des années 2018 et 2019



Conclusion

Les finances de la Commune de Savièse sont bonnes et saines. L'évolution favorable des rentrées fiscales et une bonne maîtrise des dépenses permettent au Conseil communal d'envisager sereinement les importants investissements en cours et à venir, notamment au niveau de l'infra-

structure de base et scolaire. Cependant, le Conseil communal reste particulièrement attentif à l'évolution des capacités financières de la commune, tout en recherchant l'efficacité dans la planification des investissements et dans le respect du principe d'équivalence dans l'allocation des ressources.

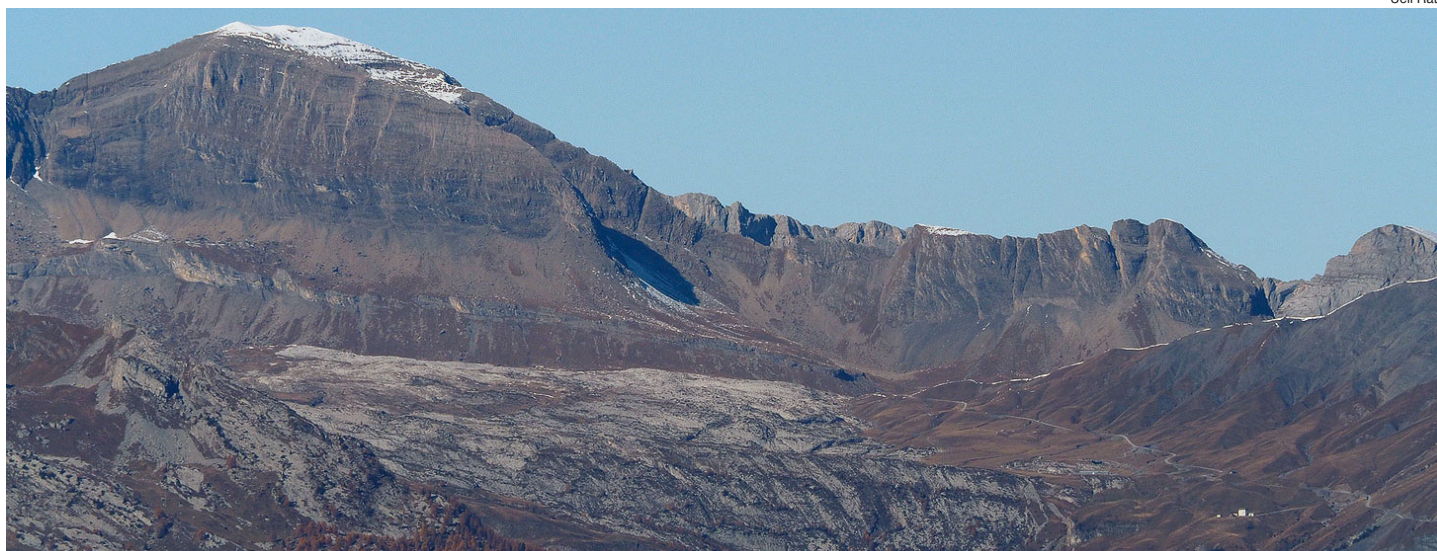
Comptes 2019 de la Bourgeoisie

Le compte de fonctionnement présente un excédent de charges de CHF 28'923 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 44'165. Cela s'explique principalement par l'encaissement de revenus de biens plus importants que ceux budgétés.

Compte de fonctionnement selon les natures	Compte 2018		Budget 2019		Compte 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	7'596.35		9'005.00		6'665.00	
31 Biens, services et marchandises	33'195.00		38'960.00		37'396.19	
32 Intérêts passifs	-		-		-	
33 Amortissements	127'509.15		84'000.00		85'831.00	
34 Parts à des contributions sans affectation	-		-		-	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
36 Subventions accordées	-		-		-	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	142.37		-		53.60	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Impôts		-		-		-
41 Patentes et concessions		1'042.25		-		1'042.25
42 Revenus des biens		176'393.10		89'800.00		96'463.60
43 Contributions		7'500.00		-		5'516.80
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		-		-		-
45 Restitutions de collectivités publiques		-		-		-
46 Subventions		-		-		-
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	170'442.87	184'935.35	133'965.00	89'800.00	131'945.79	103'022.65
Excédent de charges		-		44'165.00		28'923.14
Excédent de revenus	14'492.48		-		-	

Au niveau des investissements, il apparaît un excédent de recettes de CHF 6'169. Si des dépenses d'investissement ont bien été réalisées auprès des biens bourgeoisiaux pour un montant de CHF 18'191, l'excédent de recettes s'explique par l'encaissement en 2019 du solde des subventions de CHF 24'360 dues pour les travaux réalisés en 2017 et 2018 dans le cadre de la construction de places de traite à Tsanfleuron.

Compte des investissements selon les natures	Compte 2018		Budget 2019		Compte 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Investissements propres	430'509.15		50'000.00		18'191.00	
52 Prêts et participations permanentes	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
63 Facturation à des tiers		-		-		-
64 Remboursement de subventions acquises		-		-		-
66 Subventions acquises		28'000.00		-		24'360.00
67 Subventions à redistribuer		-		-		-
Report de dépenses au bilan		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	430'509.15	28'000.00	50'000.00	-	18'191.00	24'360.00
Excédent de dépenses		402'509.15		50'000.00		-
Excédent de recettes	-		-		6'169.00	



Comptes 2019 de la Bourgeoisie

Au terme de l'exercice 2019, compte tenu de la marge d'autofinancement de CHF 56'907 et de l'excédent de recettes précité, la Bourgeoisie de Savièse présente un excédent de financement de CHF 63'076.

Aperçu du compte administratif		Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	42'933.72	49'965.00	46'114.79
Revenus financiers	+ CHF	184'935.35	89'800.00	103'022.65
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	142'001.63	39'835.00	56'907.86
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	142'001.63	39'835.00	56'907.86
Amortissements ordinaires	- CHF	127'509.15	84'000.00	85'831.00
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	44'165.00	28'923.14
Excédent de revenus	= CHF	14'492.48	-	-
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	430'509.15	50'000.00	18'191.00
Recettes	- CHF	28'000.00	-	24'360.00
Investissements nets	= CHF	402'509.15	50'000.00	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	6'169.00
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	142'001.63	39'835.00	56'907.86
Investissements nets	- CHF	402'509.15	50'000.00	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	6'169.00
Insuffisance de financement	= CHF	260'507.52	10'165.00	-
Excédent de financement	= CHF	-	-	63'076.86

La Bourgeoisie de Savièse présente un Bilan de CHF 2'067'656 et, après prise en compte du résultat de l'exercice 2019, les engagements sont de CHF 790'407 et la fortune nette se monte à CHF 1'277'249.

*Les détails relatifs
aux éléments présentés
dans ce document
sont consultables
dans le Message introductif
aux comptes 2019
de la Municipalité
et de la
Bourgeoisie de Savièse.*

Aperçu du Bilan		Etat 31.12.2018	Etat 31.12.2019
1 Actif		1'995'295.15	2'067'656.85
Patrimoine financier		938'295.15	1'102'656.85
10 Disponibilités		160'796.32	160'849.92
11 Avoirs		-	-
12 Placements		318'000.00	407'308.10
13 Actifs transitoires		459'498.83	534'498.83
Patrimoine administratif		1'057'000.00	965'000.00
14 Investissements propres		1'057'000.00	965'000.00
15 Prêts et participations permanentes		-	-
16 Subventions d'investissement		-	-
17 Autres dépenses activables		-	-
2 Passif		1'995'295.15	2'067'656.85
Engagement		528'326.26	629'557.50
20 Engagements courants		526'241.71	628'515.20
21 Dettes à court terme		-	-
22 Dettes à moyen et à long terme		-	-
23 Engagements envers des entités particulières		-	-
24 Provisions		-	-
25 Passifs transitoires		2'084.55	1'042.30
Financements spéciaux		160'796.32	160'849.92
28 Engagements envers les financements spéciaux		160'796.32	160'849.92
Fortune		1'306'172.57	1'277'249.43
29 Fortune nette		1'306'172.57	1'277'249.43

Savièse 2030



Sylvain
Dumoulin
Président

Le 27 mai 2019, le Conseil communal présentait son plan directeur Savièse 2030 à la population saviésanne. Fruit d'un travail de plusieurs mois, s'appuyant sur la vision du Conseil communal pour le futur de la commune et celle des habitantes et habitants de

Savièse issu d'ateliers participatifs, ce plan directeur présente les dix axes que le développement de la commune doit suivre jusqu'à l'horizon 2030. Véritable fil rouge s'appuyant sur la volonté de la population, il représente un outil de planification indispensable pour l'Exécutif communal.

Depuis sa présentation, il n'est pas resté un vain dossier enfermé dans un tiroir. En effet le Conseil communal a déjà lancé de nombreux projets, études et analyses en lien avec les mesures de Savièse 2030. Le graphique ci-dessous atteste que plus de la moitié des mesures ont été lancées et sont en cours de réalisation ou terminées. Il est possible de retrouver sur le site interne de la commune de Savièse, sous la rubrique «Savièse 2030», un document qui présente mesure par mesure l'avancement.

Les mesures qui sont actuellement en cours de réalisation comprennent notamment un concept de mobilité. Il doit permettre au Conseil communal de disposer d'une vision d'ensemble de ses besoins en matière de mobilité, de mesures de principe répliquables en différents lieux de la commune, de propositions d'interventions concrètes sur certains points noirs identifiés. Les mesures découlant de ce concept visent notamment à développer des itinéraires de mobilité douce entre les villages, à favoriser à certains points spécifiques la multimodalité



(mobilité douce avec vélo électrique et transport public), à améliorer encore la desserte en transport public, et à poursuivre le déploiement des zones 30 km/h dans les quartiers d'habitation.

Le Conseil communal a aussi décidé de se doter d'une planification énergétique territoriale et ainsi de se fixer des objectifs à moyen et long terme en lien avec une stratégie énergétique cohérente. Une étude est actuellement en cours de finalisation et porte sur les besoins et consommations énergétiques du parc bâti, hors procédés industriels. Elle doit permettre de faire l'état des lieux des besoins et des ressources caractérisant le territoire et d'identifier les axes structurants pour le développement de sa stratégie énergétique, en lien avec les objectifs du canton et de la Confédération, ainsi que ceux de la société à 2000 Watt. A l'issue de cette planification, la commune disposera d'un catalogue de mesures qui lui permettra d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée dans le domaine des énergies. Cette planification ainsi que d'autres mesures permettront en principe à la commune d'obtenir le label Cité de l'énergie.

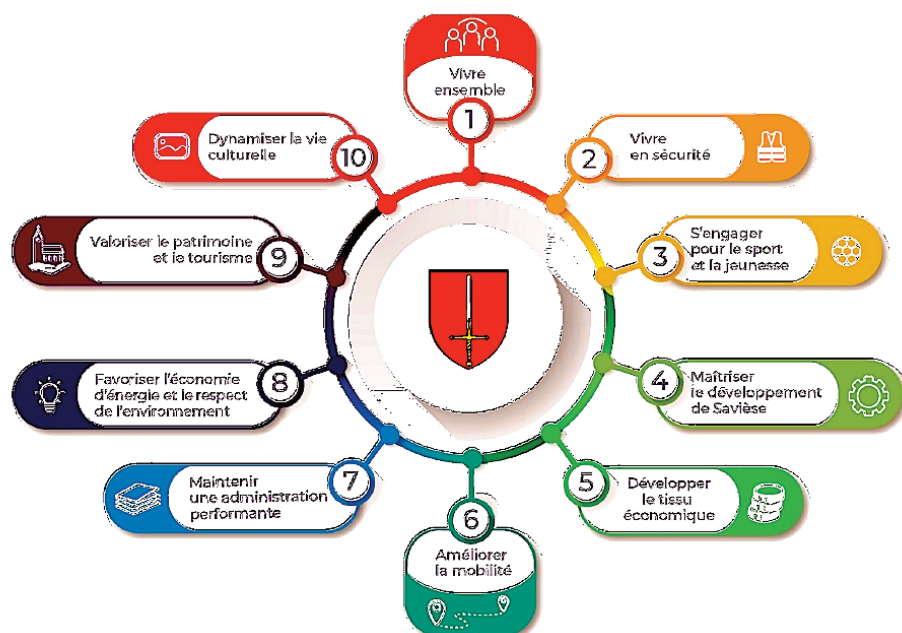
L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire impose aux communes d'ordonner et de régler l'affec-

tation de leur territoire en assurant une utilisation mesurée du sol. Elles concrétisent cette obligation par la révision du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement de construction et des zones (RCCZ).

Ces deux documents constituent le fil rouge qui guidera le développement de la commune durant les quinze à trente prochaines années et il est important d'y intégrer des notions essentielles qui ressortent de la stratégie Savièse 2030 que sont la qualité de vie dans les secteurs d'habitation, les espaces favorables aux commerces locaux et au développement du tissu économique, les zones d'activité pour les entreprises, les zones nécessaires pour les installations publiques, la mobilité douce, la densification vers l'intérieur, les espaces publics ou les lieux de rencontre ainsi que le respect de l'environnement et du paysage.

Les travaux de révision sont actuellement en cours, une première version du PAZ et du RCCZ sera élaborée pour la fin de l'année 2020.

Les principaux éléments de ces trois dossiers d'importance seront présentés en détail à la population lors d'une soirée qui leur sera dédiée et qui se déroulera le lundi 30 novembre 2020 à 19h30 au Baladin.



Itinéraire de mobilité douce entre la route des Râches et la COOP

Cela fait longtemps que tout le monde en parle, mais il est proche de devenir réalité. Il s'agit de l'itinéraire de mobilité douce (piéton et cycliste) entre la rue de Râches et le centre commercial COOP. En effet, la commune s'est portée acquéreuse de parcelles et s'est arrangée avec différents propriétaires pour permettre d'entrevoir la création d'un chemin d'accès. Encore un peu de patience et bientôt il sera possible de se rendre à pied à la Coop depuis Ormône sans devoir longer la route cantonale, avec sa circulation importante.

Police municipale de Savièse



Steven
Dumoulin
Conseiller
communal

La police municipale de Savièse, en dehors des heures de service, effectue un service de piquet, (nuit/week-end). Ce service a été mis en place dans le but d'intervenir sur appel du citoyen, lors de situations d'urgence.

L'agent qui répond à ces appels est en repos ou en congé mais en cas d'urgence, il peut être amené à intervenir.

Définition d'urgence

- Caractère de ce qui est urgent, de ce qui ne souffre d'aucun retard.
 - Nécessité d'agir vite.
 - Situation qui peut entraîner un préjudice irréparable s'il n'est pas traité de suite.
- Bien trop souvent, le citoyen ne sait pas qui appeler. Il fait alors appel à la police, sans se poser plus de question, sans tenir compte de l'heure et il croit à tort que le policier est la personne polyvalente dont il aura besoin...

Le policier sera donc tour à tour :

- Electricien car il n'y a pas d'électricité...
- Sanitaire car il n'y a pas d'eau ou il y a une fuite...
- Météorologue pour savoir le temps qu'il fait...

Gardien de chiens pour le chien qui se promène seul...

Paysan pour les vaches qui ont quitté leur pré...

Commerçant pour les horaires d'ouverture les jours fériés.... Etc.

Voici une petite liste non exhaustive d'appels ne nécessitant pas une intervention immédiate de la police municipale :

- Déchets à proximité d'un centre de tri ;
- Médaille de chien ;
- Chien errant ;
- Informations diverses, renseignements sur des emplacements, horaires ;
- Véhicule sans plaques, abandonné sur le domaine public ;
- Perte d'objets, téléphone, trousseau de clés ;

- Problèmes récurrents de voisinage ;
- Petite fuite d'eau ; etc.

A la vue de ce qui précède, il est important que le citoyen, avant de contacter un service d'urgence, se pose les questions suivantes :

- Est-ce une urgence ou cela peut-il attendre demain ?
- La situation pourrait-elle ou représente-t-elle un danger ou un désagrément important pour vous ou pour autrui ?
- Le policier est-il compétent, peut-il résoudre la situation ?

Numéros utiles

Police municipale 027 396 10 60

Police 117

Ambulance 144

Pompiers 118 Votre police municipale

Le Conseil communal dans les villages

La tournée des villages « Conseil On Tour » par le Conseil communal avait bien débuté lors de la première soirée inaugurale avec une cinquantaine de personnes présentes du côté d'Ormône en décembre et de la deuxième soirée tout aussi sympathique avec 50 personnes également à Roumaz en février. Le Covid-19 a cependant mis un frein brutal à la tenue de ces soirées dans les autres villages de la commune qui ont toutes dû être annulées. Ce n'est que partie remise et dès que les conditions sanitaires le permettront à nouveau, le Conseil communal reprendra sa tournée des villages. Ces soirées sont très importantes et mettent en avant, au travers d'échanges et de discussions enrichissantes, des problématiques peu connues du Conseil communal et qui sont propres à chaque village. Ces rencontres permettent à l'autorité de rester en contact avec la population des villages et de prendre la température dans ces entités essentielles à la vie locale saviésanne.

Nouvelles places de jeux

L'importance des lieux de rencontre et des espaces publics dans les différents quartiers d'habitation de la commune est ressortie de manière significative lors des ateliers Savièse 2030. Ainsi le Conseil communal profite de saisir des opportunités pour doter les quartiers de petites places de jeux pour les enfants, agrémentées de bancs publics pour les adultes. Ainsi ont été créés deux petits lieux de rencontre dans le village de Roumaz et dans le quartier de Diolly. Ces places de jeux sont à disposition de la population, tout en rappelant qu'il est important de respecter ces lieux, notamment pour les déchets, et de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter des accidents à nos chères petites têtes blondes.



Stéphane Coendoz nouveau directeur de l'EMS de Zambotte



C'est avec plaisir que je viens me présenter à vous, chère lectrice et cher lecteur du bulletin d'informations communales.

A l'annonce ce printemps de ma nomination, vous vous êtes probablement dit « Qui c'est celui-là? » comme les paroles du chanteur Pierre Vassiliu, interprète de ce célèbre titre.

Mon patronyme n'a clairement pas une origine saviésanne, ni valaisanne; mes aïeux étant établis dans un village au pied du jura à Mollens VD, (on ne prononce pas le «s» là-bas...) à quelques pas de la place d'arme de Bière. Mon enfance s'est toute-

fois passée de l'autre côté de la montagne, à la Vallée de Joux, célèbre pour son lac, son vacherin Mont d'Or et ses montres. D'ailleurs toute ma famille a travaillé dans les manufactures horlogères de la région. J'étais donc destiné à suivre cette carrière mais c'est par un accident de sport à treize ans m'ayant conduit à l'hôpital que la vocation de soignant, en particulier dans la radiologie, s'est inscrite dans mes gènes.

Après une formation théorique au CHUV et pratique à l'hôpital de Saint-Loup à Pompaples, j'ai pratiqué mon métier en cliniques privées à Lausanne et Genève avant de revenir au CHUV où j'ai exercé dans plusieurs fonctions tant dans les soins que le management. Après dix-neuf ans dans cette grande institution, j'ai repris, voici cinq ans, la direction de l'Ecole de soins et santé communautaire du canton de Vaud. Ecole qui prépare des apprentis-e-s au CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) et à l'AFP d'aide en soins et accompagnement (ASA).

Marié à une Fullliéraine, fille de vigneron, il

m'a été impossible de l'amener à vouloir s'installer en «Vaudoisie», tout au plus, a-t-elle accepté de changer de rive en traversant le Rhône de Fully à Martigny. J'ai un fils de dix-huit ans qui réalise un apprentissage de caviste.

J'apprécie la vie culturelle et voyage volontiers dans les villes de notre pays et chez nos voisins à la découverte des musées d'art. Je suis donc gâté à Martigny par la présence de la Fondation Pierre-Gianadda où je ne rate aucune de leurs expositions.

Il me tarde maintenant de participer à la vie du service social de la commune ainsi que de reprendre le flambeau auprès de Georges-Albert Héritier et de faire connaissance avec le personnel du home, les résidentes et les résidents ainsi que leurs familles. Je me réjouis de passer du temps auprès de chacun, surtout après cette épreuve du coronavirus qui nous a touché en ce début d'année.

Merci à eux, merci à vous pour votre accueil et au plaisir de vous rencontrer au home ou dans les villages de Savièse.

Promotion économique



Eric Luyet
Conseiller communal

L'année 2019 a présenté un bilan mitigé pour tous les secteurs économiques. En ce début d'année, les perspectives laissent entrevoir une légère croissance dans la plupart des domaines d'activités sauf pour la construction ou les analystes prévoient une légère baisse.

Si les projections pouvaient nous conforter pour l'année 2020 c'était sans compter sur la pandémie qui nous a touché dès mi-mars. Le domaine du tourisme s'est brusquement arrêté et les entreprises en général ont été confrontées d'une part à la difficulté d'approvisionnement et d'autres part à un évanouissement des carnets de commande lié à l'incertitude provoquée par le Covid-19. Fort de ce constat, le Conseil communal a entrepris plusieurs actions pour alléger les charges des entreprises et des citoyens saviésans.

Pour mémoire, celui-ci à décider de :

- Traiter de manière accélérée les versements relatifs aux factures des prestataires de services, des fournisseurs et autres mandataires pour leur garantir certaines qualités
- Surseoir à la facturation des diverses prestations dues à notre Municipalité.
- Différer l'envoi des bordereaux d'imposition pour les contribuables (personnes morales et physiques) conformément à la

décision du Conseil fédéral.

- Ajourner la notification des rappels et des commandements de payer.

- Abandonner les loyers commerciaux facturés par la Municipalité, dans un premier temps pour la période allant du 1er mars au 30 avril.

A fin juin, le conseil communal a décidé de faire un geste tangible en faveur des Saviésannes et des Saviésans en octroyant un bon d'une valeur de 50.- fr. à faire valoir

dans les commerces et entreprises de notre commune. Cette mesure s'élevant à env. 400'000.- fr. a comme principal objectif d'aider les familles et favoriser la reprise du tissu économique saviésan.

Nous espérons que les différentes actions entreprises auront eu un effet bénéfique pour contrer les éléments négatifs liés à cette pandémie.

Je vous souhaite un bel automne et prenez soin de votre santé.

E-factures

Dans le cadre de la dématérialisation et de l'implication de notre Municipalité dans la mise en œuvre de moyens susceptibles de préserver notre environnement, il apparaît opportun de mettre en place un système permettant à quiconque de s'acquitter des factures sans support papier. Le système E-Facture répond dès lors à ces critères et permet, de plus, d'offrir un service supplémentaire qui correspond aux standards actuels, en vigueur dans plusieurs autres administrations.

Par le biais du système e-facture les personnes auront le choix de souscrire à ce service et de s'acquitter des montants dus, sur la base d'un fichier transmis électroniquement à l'institut financier qu'ils auront choisi, ou de continuer à recevoir les factures sous version papier.

Pour bénéficier des avantages de l'e-facture, il faut posséder un compte e-banking. Les factures seront transmises par voie électronique directement sur ce compte et un seul clic suffira pour les payer. Ce procédé est bien évidemment sécurisé par cryptage : la facture s'affiche à l'écran, il suffit de la contrôler et de la valider.

La mise en place du système est coordonnée par le gestionnaire informatique de la commune. C'est ensuite l'administration qui choisit quels genres de factures (impôts, taxes, crèche, etc.) seront incorporées dans l'e-facture. À tout moment, il est possible de décider de modifier l'envoi des factures par ce système ou via papier si, par exemple, des annexes ou autres documents devaient être incorporés lors de l'envoi de celles-ci.

Dans un premier temps, il est donc possible de limiter aux impôts le paiement par l'e-facture et, selon le résultat, ouvrir ensuite progressivement ce moyen à d'autres genres de factures. (Cette solution a été mise en place à la Ville de Sion)



Dominique
Liand
Conseiller
communal

Eau potable Pose des compteurs

Le 4 mars 2020, le nouveau règlement sur la distribution d'eau potable de la commune de Savièse a été homologué par le Conseil d'Etat. Avec ce document, un nouvel article a été introduit : Compteurs (cf. art 27). Il tend à viser, à terme, l'équipement de tous les bâtiments de la commune de Savièse en compteurs d'eau. La volonté au travers de ce nouveau règlement est de sensibiliser les gens à l'auto consommation, et il permet enfin de respecter le principe du consommateur-payeur, c'est-à-dire que le propriétaire paie une facture se basant sur sa consommation réelle et non sur une estimation forfaitaire.

Ainsi, depuis le début de l'année, le service des eaux procède à l'installation des compteurs :

- 1) Sur tout objet avec un raccordement d'eau potable qui a nécessité une mise à l'enquête quelle qu'elle soit (construction nouvelle, rénovation, transformation, ...)
- 2) Sur les objets dont le propriétaire, sur

une base volontaire, a sollicité la commune en vue de son installation. Si en tant que propriétaires vous êtes intéressés, vous pouvez sans autre vous adresser au plus vite au secrétariat communal pour demander la pose d'un compteur d'eau. Celle-ci sera planifiée ensuite par le service des eaux qui vous contactera pour convenir d'un rendez-vous

Il est important de noter que le compteur est fourni et posé par la commune ou par une entreprise agréée.

Aucuns frais liés à ces travaux ne sont imputés aux propriétaires.

Le compteur reste cependant propriété de la commune et une location de CHF 20.- par année est perçue.

N'hésitez donc pas, inscrivez-vous au plus vite auprès de l'administration communale.

Inscriptions :

E-mail : administration@saviese.ch

Tél. 027 / 396 10 10

Travaux publics

Service des Eaux



Convocation des assemblées primaire et bourgeoisiale au Baladin lundi 21 septembre à 19 h 30



Les assemblées primaire et bourgeoisiale se dérouleront en respectant les recommandations du Conseil d'Etat, en lien avec la situation épidémiologique actuelle.

Le plan de protection mis en œuvre prévoit des mesures d'hygiène, de protection et de traçage, avec la présence d'une borne à l'entrée du Centre culturel pour se désinfecter les mains, la distribution à chacun d'un masque facial et la collecte des coordonnées des personnes présentes.

COMMUNE DE SAVIÈSE

Convocation à l'assemblée primaire au centre culturel « Le Baladin »

L'assemblée primaire est convoquée le **lundi 21 septembre 2020, à 19h30**, avec l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2019 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2019 de la Municipalité
5. RCCZ - abandon du projet - acceptation
6. Retrait des PAD de Zanfleuron et de Redin - acceptation
7. Divers

BOURGEOISIE DE SAVIÈSE

Convocation à l'assemblée bourgeoisiale au centre culturel « Le Baladin »

L'assemblée bourgeoisiale est convoquée le **lundi 21 septembre 2020**, dans l'enchaînement de l'assemblée primaire, avec l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2019 de la Bourgeoisie
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2019 de la Bourgeoisie
5. Divers

Le message introductif pour les comptes de la Municipalité et de la Bourgeoisie ainsi que le procès-verbal des assemblées du 9 décembre 2019 sont consultables sur le site www.saviese.ch ou auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture du guichet.